

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 02 FEV. 2024

Modifiant l'arrêté du 5 janvier 2024 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2024 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 5 janvier 2024 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Sont nommés membres de ce jury :

« Monsieur Ali KEDJAM, ingénieur des services culturels et du patrimoine au musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye,

« Madame Christine LALO, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, assistante de prévention / correspondante handicap à la direction de l'accueil du public et de la surveillance au musée du Louvre,

« Monsieur Pedro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité maintenance des bâtiments, responsable d'exploitations et du bâtiment, musée national de préhistoire Eyzies-de-Tayac. »

Lire :

« Sont nommés membres de ce jury :

« Madame Christine LALO, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, assistante de prévention / correspondante handicap à la direction de l'accueil du public et de la surveillance au musée du Louvre,

« Monsieur Pedro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité maintenance des bâtiments, responsable d'exploitations et du bâtiment, musée national de préhistoire Eyzies-de-Tayac. »

Article 2

Au lieu de lire :

« En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par monsieur Ali KEDJAM, ingénieur des services culturels et du patrimoine au musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye. »

Lire :

« En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Pedro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité maintenance des bâtiments, responsable d'exploitations et du bâtiment, musée national de préhistoire Eyzies-de-Tayac. »

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 FEV. 2024**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie


Aude de MARTIN de VIVIES